

5. REPTILES ET AMPHIBIENS

Des données plus récentes figurent dans l'étude « Amphibiens et reptiles de la Région de Bruxelles-Capitale » (2005), disponible en ligne dans le centre de documentation de Bruxelles Environnement (http://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Atlas%20amphibiens%20MRBC%20FRNL) ainsi que dans la fiche documentée 14 « Biodiversité : monitoring des espèces ».

Tous les reptiles et amphibiens indigènes sont protégés en Région de Bruxelles-Capitale par l'ordonnance du 29.08.1991.

1. Inventaire

Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'environnement de la Région du Bruxelles-capitale, l'herpétofaune (amphibiens et reptiles) a fait l'objet d'observations systématiques sur le terrain de 1992 à 1997, par le Groupe de Travail "Raîne". Ces travaux ont été repris en 1998 par le Groupe de Travail Aves. L'édition d'un atlas sur l'herpétofaune est prévue pour 2003-2004.

De nombreuses données de terrain ont été fournies et sont venues compléter les données plus anciennes de l'association « Raîne ». La littérature des 30 dernières années a également été analysée et compilée. Ce travail de l'association « Raîne » de six années a permis:

- d'établir l'inventaire des espèces présentes dans la Région et des sites qui les abritent
- d'évaluer leur statut de conservation

Sur les trente dernières années, 12 espèces d'amphibiens et de reptiles indigènes ont été signalées en Région de Bruxelles-Capitale (voir tableau 5.1). Les populations indigènes de Tritons crêtés (*Triturus cristatus*), de Crapauds accoucheurs (*Alytes obstetricans*), de Rainettes vertes (*Hyla arborea*) et de Grenouilles vertes (*Rana lessonae*) sont actuellement éteintes. La Rainette verte était encore présente à Boitsfort jusqu'en 1970.

Une population saine de crapauds accoucheurs existe cependant dans deux sites privés et isolés, notamment depuis une vingtaine d'années dans un petit jardin urbain à Etterbeek, en pleine ville. Ces populations ont probablement été introduites car la dernière population sauvage d'*Alytes obstetricans* a été signalée en 1972.

Toutes les autres espèces sont menacées (voir tableau 5.1).

La couleuvre à collier (*Natrix natrix*) a été observée au Marais de Jette. Elle a vraisemblablement été introduite.

Parmi la trentaine de sites prospectés, les marais de Jette et le site du Moeraske à Evere s'avèrent très riches en herpétofaune. La Forêt de Soignes constitue le dernier refuge de la Salamandre terrestre (*Salamandra salamandra*) mais elle est par ailleurs actuellement trop pauvre en sites de reproduction favorables aux espèces de l'herpétofaune comme des mares permanentes bien ensoleillées ou des filets d'eau permanents.

Les voies ferrées, entre autres désaffectées, constituent un milieu favorable au Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) et à l'Orvet (*Anguis fragilis*).

L'inventaire ne peut cependant pas être considéré comme exhaustif dans la mesure où, d'une part, certains sites potentiels ne sont pas accessibles et que, d'autre part, les espèces d'amphibiens et reptiles ne sont pas facilement observables et demandent des prospections répétées.

2. Espèces menacées

Les amphibiens et les reptiles constituent un ensemble d'espèces très vulnérables en milieu urbain dans la mesure où ils dépendent de conditions écologiques variées et qu'ils sont très sensibles à la fragmentation et à l'altération de leur habitat. Les travaux ont mis en évidence une régression générale de l'herpétofaune bruxelloise due principalement à la dégradation, la fragmentation et la disparition des milieux qui lui sont favorables, en particulier les zones humides et les friches. Un atlas de l'herpétofaune est en cours de réalisation. Il permettra de mieux évaluer le déclin constaté pour ces espèces.

Une "liste rouge" est une liste reprenant les espèces menacées selon différentes catégories de menace, à l'origine établies par l'IUCN. Afin de tenir compte du contexte urbain spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale, les catégories de menace ont été adaptées, essentiellement sur base de la meilleure expertise des spécialistes. Ces catégories de menace sont, en ordre de menace croissante : rare(R), vulnérable (V), en voie d'extinction (E), et encore, éteinte (Ex), statut incertain (?).

Toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles indigènes de la Région de Bruxelles-Capitale sont menacées.

La liste des espèces avec leur catégorie de menace, réalisée en 1998 dans le cadre de l'enquête de l'OCDE/EUROSTAT, est reprise ci-dessous.

Tableau 5.1 : Liste des reptiles et amphibiens indigènes menacés établie en 1998, actualisation en 2003 (enquête OCDE/EUROSTAT)

Espèces	Degré de menace
Reptiles	
<i>Lacerta vivipara</i> , Lézard vivipare	E
<i>Anguis fragilis</i> *, Orvet	V
Amphibiens	
<i>Alytes obstetricans</i> **, Crapaud accoucheur	E**
<i>Bufo bufo</i> , Crapaud commun	V
<i>Rana temporaria</i> , Grenouille rousse	V
<i>Rana lessonae</i> , Grenouille verte	Ex
<i>Hyla arborea</i> , Rainette verte	Ex
<i>Triturus alpestris</i> , Triton alpestre	V
<i>Triturus cristatus</i> , Triton crêté	Ex
<i>Triturus vulgaris</i> , Triton ponctué	V
<i>Triturus helveticus</i> , Triton palmé	V
<i>Salamandra salamandra</i> , Salamandre terrestre	V
Menace croissante: V: espèce vulnérable ; E: espèce en voie d'extinction ; Ex: espèce éteinte	
*: l'Orvet est un petit lézard sans pattes	
**: les individus actuellement présents en Région de Bruxelles-Capitale résultent probablement d'introductions	

Sur les deux espèces de reptiles indigènes que compte la Région bruxelloise, l'une est en voie de disparition et l'autre vulnérable.

Parmi les 10 espèces d'amphibiens indigènes, 3 sont éteintes, 6 sont vulnérables et 1 est réintroduite.

Outre la dégradation et la disparition des habitats qui constituent la menace essentielle, d'autres menaces pèsent sur l'herpétofaune bruxelloise:

- Une gestion inadaptée des milieux: berges abruptes, entretien intensif des parcs et jardins
- Une fréquentation hors sentiers trop intensive par les piétons et VTT
- Le trafic routier. Ce dernier affecte notamment gravement les populations de Crapaud commun lors de leurs déplacements entre les lieux de reproduction et leurs habitats terrestres

- La pollution des eaux
- Les lâchers intempestifs d'animaux exotiques ou domestiques (tortues, grenouilles, serpents, canards)
- Des réempoissonnements systématiques et exagérés

Sur base de ce constat, des conseils de gestion ont été proposés : l'amélioration des milieux favorables à l'herpétofaune comprend le maintien et la restauration de zones humides, une gestion adaptée des espaces verts et des abords des voies ferrées (abritant le Lézard vivipare et l'Orvet). Il convient également de trouver des solutions pour protéger les migrations des batraciens sur les routes et de mieux gérer la problématique des espèces non indigènes. L'introduction systématique de poissons dans les étangs est à proscrire. Le groupe de travail a également élaboré des conseils de gestion spécifiques pour une trentaine de sites.

Actuellement, le (ré-)aménagement des espaces verts tient de plus en plus compte des amphibiens présents, en évitant par exemple les berges trop abruptes ou en prévoyant des possibilités de sortie (vivier du Rouge-Cloître). Des tunnels pour les crapauds ont également été installés (Pinnebeek).

3. Espèces exotiques

3.1. La Tortue de Floride ou à tempes rouges

L'aire d'origine de la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*) comprend l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et s'étend jusqu'au Nord de la Colombie et du Venezuela. Seize sous-espèces ont été répertoriées.

La présence de cette espèce dans la Région est due à des lâchers par des particuliers de leur tortue d'aquarium, devenue trop grosse (à l'âge adulte, la carapace peut atteindre une bonne vingtaine de centimètres). Ces tortues supportent nos hivers, même rigoureux, mais elles ne se reproduisent vraisemblablement pas.

La plupart des individus sont relâchés dans les parcs publics, notamment dans des sites fortement urbanisés comme les étangs d'Ixelles par exemple. Cependant l'espèce est également présente dans des biotopes semi-naturels tels que le Rouge-Cloître. C'est dans ces sites que l'espèce est susceptible de causer un préjudice à la faune indigène, notamment aux larves d'amphibiens.

Vu la longévité de l'espèce et la multiplication des lâchers, les populations des Tortues de Floride dans les eaux bruxelloises ne cessent de croître.

Une estimation de la population de Tortue de Floride présente dans la Région a été effectuée sur base de l'échantillonnage de 33 zones humides publiques. On a pu observer 83 individus. La population de cette espèce doit néanmoins être beaucoup plus importante car ce sont les individus visibles aux moments des relevés qui ont été comptés.

Depuis décembre 1997, l'importation de cette espèce est interdite. Cette interdiction ne porte malheureusement que sur la sous-espèce *elegans*, l'importation d'espèces similaires étant toujours admise. L'éducation du public est donc essentielle pour contenir les populations de cette espèce exotique.

3.2. La Grenouille rieuse

La Grenouille rieuse (*Rana ridibunda*) a été observée dans plusieurs zones humides de la Région, en particulier à Jette, par exemple au Marais de Jette.

Cette espèce exotique constitue une menace pour nos grenouilles vertes indigènes, car elle s'hybride avec elles et semble les supplanter. Cependant, dans la mesure où la Grenouille verte a probablement disparu de la Région de Bruxelles-Capitale, la Grenouille rieuse n'est actuellement plus considérée comme une menace sérieuse au niveau régional.

Sources

1. IBGE : "Rapport sur l'Etat de l'Environnement en Région de Bruxelles-Capitale - 1994", Les Cahiers de l'IBGE, n°9, 1996.

2. *DA CAMARA, M. & DE CARITAT, A.K. : "Réseau d'information et de surveillance de la biodiversité et de l'état de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale ", Rapport final 1996. Convention IBGE-UCL/FBDB, 1996.*
3. *GRYSEELS, M. : " Data on Animal and Plant Populations in the Brussels Capital Region. OECD and EUROSTAT environmental data base : 1998 questionnaire. Partim : Wildlife (Fauna and Flora) ", IBGE, dossier technique, 1998.*
4. *PERCSY, C. : "Amphibiens et reptiles en Région de Bruxelles-Capitale, bilan de six années de suivi". Dans IBGE, Qualité de l'Environnement et biodiversité en Région de Bruxelles-Capitale, inventaire et suivi de la flore et de la faune. Document de travail de l'IRSNB 93, pp101-116, 1998.*
5. *WEISERBS, A. & JACOB, J-. : Rapport 1998 du Groupe de Travail AVES, convention IBGE.*
6. *GRYSEELS, M. "Convention on biological biodiversity - Biological diversity in Belgium : a country study. Partim : threats to biodiversity & imports (alien species) - Brussels Capital Region", in press. IRScNB-KBIN (ed.), 2003.*

Autres fiches à consulter

Carnet « La faune et la flore à Bruxelles »

Carnet « L'Occupation des sols et les paysages bruxellois »

- 3. Degré de verdurisation et espaces verts
- 4. Aménagement et gestion d'espaces verts publics par l'IBGE de 1993 à 2001
- 5. Zone de protection du patrimoine biologique
- 6. Le maillage vert
- 7. Réseau hydrographique

Auteur(s) de la fiche

YOURRASSOWSKY Catherine

Mise à jour : GRYSEELS Machteld, DE VILLERS Juliette